



UFICT-CGT DU GRAND REIMS - CGT DU GRAND REIMS - CGT DE LA VILLE DE REIMS

Reims, le 24 mai 2023

Objet : préavis de grève couvrant les cadres opérant l'astreinte décisionnelle

Madame la Présidente,
Monsieur le Maire,

Au titre de l'article 10 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires qui dispose que « *les fonctionnaires exercent le droit de grève dans le cadre des lois qui le réglementent* », l'UFICT-CGT du Grand Reims, la CGT du Grand Reims et la CGT Ville de Reims vous adressent par le présent courrier un préavis de grève.

Celui-ci court à compter du 1^{er} juin, 00 h 00 minutes et couvre les cadres opérant l'astreinte décisionnelle Grand Reims et Ville de Reims, pour une durée indéterminée.

Depuis l'automne 2022, une réorganisation de cette astreinte est en cours.

Elle se traduit pour les cadres concernés par des conditions de travail et de rémunération en recul.

Les modalités de l'indemnité compensatrice individuelle sont inégalitaires et excluent un cadre qui participe à l'astreinte depuis de nombreuses années.

L'usage d'un véhicule d'astreinte pour les deux cadres d'astreinte est restrictif et impacte négativement le délai et la réactivité d'intervention lorsque cela est nécessaire.

Au demeurant la proposition « ferme et définitive » de monsieur le DGS apparaît doublement discriminatoire au sein de l'équipe des cadres d'astreinte mais aussi à l'échelle de la Ville de Reims et de son EPCI – Le Grand Reims. En effet, d'autres cadres d'astreinte ne sont fort heureusement pas concernés par ces nouvelles mesures ni les astreintes métiers.

Comme les cadres opérant l'astreinte décisionnelle, la CGT et son UFICT (structure CGT de syndicalisation spécifique aux cadres territoriaux) ne comprennent pas ces mesures à leur rencontre malgré leur disponibilité pour discuter de ce travail particulier, de sa forme, de sa rémunération et plus globalement de sa reconnaissance organisationnelle.

Le présent préavis de grève a donc pour objet d'ouvrir une négociation directe avec l'autorité territoriale dans le délai courant de sa réception à la date de commencement du mouvement social.

Recevez madame la Présidente et monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.

Pour l'UFICT-CGT du Grand Reims, Karim LAKJAÂ, secrétaire général

Pour la CGT du Grand Reims, Laurence CHAPPELLET, secrétaire générale

Pour la CGT de la Ville de Reims, Vincent VARLET, secrétaire général